

SYNTHESE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

■ Séance du 10 décembre 2010

Présentation du rapport d'activité 2009 du délégataire de Service Public pour les parcs en enclos de Marseille

I/ Compte-rendu technique

Les investissements réalisés en 2009 s'élèvent à 72 912 € HT. Ils concernent uniquement le renouvellement de la totalité du matériel de péage pour le parc Jules Guesde.

Pour les trois prochaines années le délégataire prévoit des investissements à hauteur de 232 k€ pour ce contrat.

En ce qui concerne les effectifs, le délégataire fait état d'une équipe composée de trois agents d'exploitation et d'un responsable. Celle-ci est renforcée durant la période estivale. Hors renforts, ce sont donc quatre équivalents temps-plein qui sont affectés à l'exploitation des parcs en enclos, ce qui peut paraître important notamment compte tenu de la saisonnalité de l'activité des parcs des plages.

II/ Compte-rendu financier

1/ Tarifs et fréquentation

La fréquentation des parcs en enclos s'élève en 2009 à 362 984 véhicules annuels (pour mémoire il s'agit uniquement d'usagers horaires, aucune formule d'abonnement n'étant proposée dans les enclos), soit un léger recul par rapport à 2008 à hauteur de -1,3%. Cette évolution s'explique principalement par la baisse d'activité des parcs des plages au mois d'août et durant les mois d'hiver par rapport à 2008, ainsi que par la baisse de fréquentation du parc Jules Guesde (-5,4%).

La répartition s'établit ainsi : les parkings des plages représentent 62% des véhicules (parmi lesquels P5 et P6 représentent 58% du total), le parc Providence 28% et le parc Jules Guesde 10%. La fréquentation des deux derniers est relativement stable tout au long de l'année, à l'inverse des parkings des plages qui connaissent naturellement un pic de fréquentation de juin à août.

2/ Economie de la délégation

Le chiffre d'affaires s'élève en 2009 à 951 k€ HT, soit une augmentation sensible de 19% par rapport à 2008. Il est à noter que les recettes de location (essentiellement location des parcs des plages pour des manifestations diverses) sont en hausse très nette, passant de 6 901 € en 2008 à 41 248 € en 2009.

Les charges sont, quant à elles, stables par rapport à 2008 (+0,5%), elles s'élèvent à 783 k€. Les postes les plus importants sont les frais de personnel et la redevance versée au délégant qui représentent respectivement 26% et 37% des charges.

Ainsi, la progression du chiffre d'affaires et la stagnation des charges, améliorent le résultat net de la délégation pour s'établir à +174 k€, contre 21 k€ en 2008.

Le résultat net représente 18% des produits de la délégation.

3/ Relations financières avec MPM

Le contrat prévoit le versement d'une redevance forfaitaire fonction du nombre de places exploitées ainsi que d'une redevance variable assise sur les recettes au-delà d'un certain seuil.

En 2009 le montant de la redevance versée s'élève à 288 k€ (+15% par rapport à 2008), dont environ un cinquième est issu de la redevance variable, le seuil de versement ayant été atteint.

III/ Qualité du service

Suite à des remarques de l'autorité délégante MPM, le délégataire a changé en juillet 2009 de prestataire pour la réalisation des prestations de nettoyage des parcs des plages. Cette solution s'est révélée, selon Vinci Parc, très positive et a nettement amélioré la propreté des équipements.

Seules deux réclamations ont été enregistrées en 2009, portant sur la qualité du service.

IV/ Conclusion générale sur la vie du service durant l'exercice 2009

La deuxième année pleine d'exploitation des parcs en enclos fait apparaître une situation économique satisfaisante et en nette amélioration par rapport à 2008 sous l'effet de la progression des tarifs et de la stagnation des charges. On notera toutefois une légère baisse de la fréquentation des parcs due notamment aux conditions météorologiques.